

Laboratoire FORESTIER	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Page : 1/1
	Critères d'acceptabilité d'une ordonnance	

L'acceptation de l'ordonnance vaut acceptation du contrat avec le patient.

IORDONNANCE MEDICALE

L'ordonnance devra comporter au minimum les éléments suivants avec une homogénéité d'écriture (afin de s'assurer qu'aucun élément n'a été rajouté par le patient) :

- Nom, numéro finess, adresse, numéro de téléphone et / ou de fax du prescripteur
- Date de la prescription
- Nom et prénom du patient. L'identité du patient doit correspondre à celle de l'ordonnance (vérification par la carte de sécurité sociale)
- Analyses demandées
- Signature du prescripteur

Le numéro finess est le numéro attribué par la sécurité sociale au médecin et aux établissements de soins.

Pour les ordonnances des établissements de soins prendre le numéro finess de l'établissement.

Pour les renouvellements d'ordonnance (3mois; 6mois ; ex :INR) vérifier si l'ordonnance est encore valable par rapport à la date de prescription inscrite sur l'ordonnance.